

N° DEL/2026-114

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 28 septembre 2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Louis BACHELLERIE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

Date de convocation : 22 septembre 2026

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (31) : M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme AUDUREAU Agnès, M. BARDOT Claude, Mme BONIAU DUPARAY Marie, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CERDA Dominique, M. CHABANIER Vincent, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCAUD Patricia, Mme DUBREUCQ Marion, M. FAUGERAS Nicolas, M. FERRÉ Charles, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LANOT Gérard, M. LE VAILLANT Bertrand, M. OLIVEIRA Mathieu, M. PONS Clément, M. ROGER Étienne, Mme SUAUX Marie-Laure, M. TAGUET Jean-Marie, M. VALADOUR Jean-Pierre, M. VILLA Olivier, Mme VINCENT Séverine, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : M. CHASSAGNARD Patrick, M. MAS Bernard.

ABSENTS EXCUSES

Mme AGNOUX Fabienne, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BEYNE Bertrand, Mme FORYS Claire, M. GROUSSET David, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme RIVET Murielle.

Pouvoirs (6) :

Mme AGNOUX Fabienne a donné procuration à M. BRETTE Gérard,
Mme AUDEGUIL Agnès a donné procuration à M. BACHELLERIE Jean-Louis,
M. BEYNE Bertrand a donné procuration à M. Marie-Laure SUAUX,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme PAREL Audrey a donné procuration à M. VILLA Olivier,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCAUD Patricia.

Secrétaire de séance : Clément PONS.

OBJET : Budget Ordures Ménagères – Admission en créances en non-valeur

M. le Président informe le Conseil que le Service de Gestion Comptable d'Egletons a transmis un état de demandes d'admissions en non-valeur numéro 8075071511. Elles correspondent à des titres des exercices 2019 à 2020.

Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient, pour régulariser la situation budgétaire de la Communauté de Communes, de les admettre en non-valeur. L'admission en non-valeur n'empêche nullement un recouvrement ultérieur si le redevable revenait à une situation le permettant.

Le montant total des titres concernés est de 10 633,14€ imputés au compte 6541.

La décomposition de ces 10 633,14€ est la suivante :

Année	Article	Libellé	Montant
2019	6541	Non valeurs 2019	2 069,31 €
2020	6541	Non valeurs 2020	8 563,83 €
TOTAL			10 633,14€

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Admet** en créances en non-valeur les recettes dont les montants s'élèvent à **10 633,14€**.
- **Inscrit** les crédits au budget Ordures Ménagères à l'article 6541, chapitre 65.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

POUR : 39
CONTRE : 0
ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 2 octobre 2026**

Le Président

Jean-Louis BACHELLERIE



Carrefour de
l'Epinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26